

MINISTRE CHARGE DES EAUX
FORETS CHASSES ET PECHEs

DIRECTION DE CABINET

COMITE AD HOC CHARGE DU
TRAITEMENT DE TOUS LES DOSSIERS



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE - DIGNITE - TRAVAIL

N° 108 /MEFCP/DIRCAB/CACTTD

QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFPCP/DIRCAB/DGEFCP du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus et de la Note de Service n°227/MEFCP/DIRCAB du 23 novembre 2023,

La **SOCIETE TIMBERLAND INDUSTRIES, (PEA 188)**, est autorisée à exporter ses produits forestiers du mois de septembre 2023 durant tout le mois de décembre 2023.

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 21 DEC 2023

Le Ministre, des Eaux, Forêts,
Chasse et Pêche a, i



Thierry KAMACH

Ampliations :

DIRCAB1
CMEF1
ICEF1
DG1
DR1
IF1
Archives1